
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 février 2023 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants:

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche
M. Daniel Bussièrès, chef de division - relation avec les citoyens et communication

Étaient aussi présents :

Mme Sandrine Villon, chargée de secrétariat
M. Jonas Fadeu, responsable de soutien aux élus
M. Louis Dufour, inspecteur PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ 21

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé à la mémoire des victimes de l'attentat à la Mosquée de Québec. Le moment de recueillement est également observé pour soutenir les communautés syrienne et turque qui vivent des moments difficiles en lien avec le séisme survenu ces dernières heures.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de M. Louis Dufour, inspecteur au PDQ 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA23 10 001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2023, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2023, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Souligne le décès de M. Guy Ryan.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information:

- Souligne le départ à la retraite de M. Philippe Cambedouzou, il aura passé près de 17 ans au service des jeunes de Montréal-Nord via le Carrefour jeunesse emploi Bourassa-Sauvé.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Souligne le Mois de l'histoire des Noirs – programmation des activités
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Durant le Mois de l'histoire des Noirs, nous vous invitons à non seulement profiter de la riche programmation culturelle, mais aussi de faire un tour à la bibliothèque Julio-Jean-Pierre;
 - la bibliothèque et espace culturel Cœur Nomade qui ouvrira ces portes en 2025 a remporté le prix d'architecture canadienne 2022.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Remerciements aux équipes de cols bleus de la Direction des travaux publics pour leur soutien indéfectible et les longues heures de travail pour le déneigement et le chargement de la neige, remerciements aux citoyennes et les citoyens pour leur patience et pour avoir adopté les bons comportements.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information:

- Hommage à M. Frantz Voltaire et invitation à signer le livre d'or de l'arrondissement en guise de remerciements pour tout ce qu'il a apporté à la communauté nord montréalaise.
-

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 32.

Questions des citoyens présents dans la salle.

M. Assunta Méo

-Remerciements aux employés de l'arrondissement et aux agents de prévention de sécurité urbaine du SPVM pour la situation sur la rue Emery;
-Insalubrité sur la rue Emery, serrure absente au niveau de certaines portes principales de blocs appartements.

M. Pierre Lacombe

-Précisions sur le point 40.05 sur l'ordre du jour, soit l'adoption de second projet de Règlement R.R.1562.064.

M. Robert Guilbault

-Service animalier pour la capture des mouffettes à Montréal-Nord.

Questions reçues via le formulaire électronique.

Nom inconnu

-Déneigement de nuit et non de jour, souhaite avoir des informations sur le processus de déneigement.

Mme Rebecca Philemon

-Souhaite avoir des informations sur le processus de déneigement pour bien déneiger les rues et les trottoirs;
-Prolongation du temps alloué à la lumière verte pour tourner à gauche vers le pont Pie-IX du boul Henri-Bourassa vers l'Est.

M. Jean-François Béland

-Étude de circulation du boul. Gouin et implication de la Ville de Montréal – délais pour cette étude.

Fin de la période de questions du public à 19 h 50.

Suspension de la séance à 19 h 50.

Reprise de la séance à 20 h.

CA23 10 002

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 décembre 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA23 10 003

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2022.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1226079004

CA23 10 004

Motion du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord appuyant l'engagement de Montréal, dans le cadre de la COP15, qui a eu lieu du 7 au 19 décembre 2022.

CONSIDÉRANT que la 15^e Conférence des Parties (COP15), axée sur la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à la perte de biodiversité partout dans le monde, s'est tenue à Montréal du 7 au 19 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le 16 novembre 2022, la mairesse Valérie Plante a lancé un appel aux villes du monde entier à s'engager dans la poursuite et l'accélération de leurs actions pour protéger la biodiversité et les écosystèmes et, en ce sens, à signer l'Engagement de Montréal : les villes unies et en action pour la biodiversité;

CONSIDÉRANT que l'Engagement de Montréal vise à accomplir 15 actions concrètes, regroupées sous 3 axes soit, réduire les menaces à la biodiversité, partager les bienfaits de la biodiversité et mettre en place des solutions en termes de gouvernance, de gestion et d'éducation;

CONSIDÉRANT que ces 15 actions sont cohérentes avec le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020;

CONSIDÉRANT que l'Engagement de Montréal s'arrime avec les valeurs de développement durable incluant la protection de l'environnement partagées et mises en œuvre par l'arrondissement de Montréal-Nord;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord confirme son appui de l'Engagement de Montréal : les villes unies et en action pour la biodiversité;

ET QUE le conseil d'arrondissement s'engage à accomplir les 15 actions concrètes dans le but de réduire les menaces à la biodiversité, de partager les bienfaits de la biodiversité et de mettre en place des solutions en termes de gouvernance, de gestion et d'éducation.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA23 10 005

Déposer une déclaration d'appui aux journées de la persévérance scolaire qui se déroulent du 13 au 17 février 2023.

ATTENDU QUE la campagne sur les Journées de la persévérance scolaire (JPS) regroupant plusieurs partenaires se tiendra du 13 au 17 février 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage - Nos gestes un + pour leur réussite! » et que ces journées se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation collective autour de la persévérance et de la réussite scolaire;

ATTENDU QUE l'année scolaire 2021-2022 a été difficile et que l'année 2022-2023 l'est tout autant pour les jeunes ainsi que pour l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE l'appui et la présence bienveillante de tous les adultes sont primordiaux en cette période;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux veulent témoigner de leur solidarité et de leur soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenant.e.s du réseau de l'éducation;

ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de persévérance scolaire et de réussite éducative, entre autres à travers le Mouvement Réussite éducative : les élu.e.s s'engagent! de Concertation Montréal ;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord et la Ville de Montréal se sont engagés, en concertation avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires et privés, agissant auprès de la jeunesse, dans la réalisation d'un ambitieux plan d'action collectif sur 10 ans, Priorité Jeunesse;

ATTENDU QUE Priorité Jeunesse vise à atteindre les objectifs suivants :

- Réduire les disparités entre les jeunes de Montréal-Nord et ceux de Montréal;
- Accompagner les jeunes dans leur passage de l'enfance à l'âge adulte et les soutenir dans leur parcours vers l'autonomie personnelle, sociale, citoyenne et économique;
- Offrir aux jeunes des milieux de vie et des environnements stimulants, sains, pacifiques, sécuritaires et ouverts;
- Favoriser des approches d'inclusion et d'intégration socio-économique de tous les jeunes, notamment ceux issus des groupes ethnoculturels et des minorités visibles;
- Aider et soutenir les jeunes dans leurs apprentissages, leurs initiatives et leurs projets de vie.

ATTENDU QU'UN des 3 axes d'intervention vise à Favoriser la maturité et la persévérance scolaire, et la réussite éducative;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord, sous le leadership de Réseau Réussite Montréal, contribue aux trois démarches en cours du mouvement Adopter une école, qui vise à déployer des initiatives pédagogiques novatrices destinées aux élèves des écoles primaires et secondaires. Pour ce faire, deux adoptants (une entreprise ou une institution publique et une institution d'enseignement supérieur) s'engagent à long terme en y contribuant selon leur expertise, leurs ressources matérielles ou budgétaires;

ATTENDU QUE le plan de développement social 2021-2026 confié par l'arrondissement de Montréal-Nord à la Table de Quartier de Montréal-Nord (TQMN) a pour première priorité la réussite éducative et la persévérance scolaire des enfants et des jeunes,

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit proclamée la semaine du 13 au 17 février 2023 comme celle des Journées de la persévérance scolaire;

QUE soit exprimé unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers l'ensemble des intervenantes et des intervenants du réseau de l'éducation;

ET QUE soit appuyée la campagne des Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2023 sur la thématique « L'importance de l'entourage- Nos gestes un + pour leur réussite! » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CA23 10 006

Adjuger à Groupe Névé (Névé Réfrigération Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 797 006,70 \$, taxes incluses, un contrat pour le remplacement du refroidisseur et pour la modification du réseau d'eau glacée à la mairie d'arrondissement de Montréal-Nord qui comprend aussi le remplacement du condenseur en toiture, la relocalisation du réservoir d'expansion, l'ajout d'un dispositif anti-refoulement sur le réseau d'eau glacée et la mise à niveau des systèmes de régulation automatique, autoriser une dépense de 119 551,01 \$, taxes incluses, pour les contingences, autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 974 045,21 \$.

Appel d'offres 1119 / 4 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adjugé à Groupe Névé (Névé Réfrigération Inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 797 006,70 \$, taxes incluses, le contrat 1119 pour le remplacement du refroidisseur et pour la modification du réseau d'eau glacée à la mairie d'arrondissement de Montréal-Nord qui comprend aussi le remplacement du condenseur en toiture, la relocalisation du réservoir d'expansion, l'ajout d'un dispositif anti-refoulement sur le réseau d'eau glacée et la mise à niveau des systèmes de régulation automatique;

QUE soit autorisée une dépense de 119 551,01 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 57 487,50 \$ taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 974 045,21 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1229449004

CA23 10 007

**Adjuger à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 293 186,25 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une rampe d'accès pour l'accessibilité universelle côté rue Pascal au pavillon Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 44 000 \$, taxes incluses, pour les contingences, et autoriser une dépense totale de 337 186,25 \$, taxes incluses.
Appel d'offres 1116 / 4 soumissionnaires**

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 293 186,25 \$, taxes incluses, le contrat 1116 pour la construction d'une rampe d'accès pour l'accessibilité universelle côté rue Pascal au pavillon Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 44 000 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 337 186,25 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1238109001

CA23 10 008

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 96 050 \$ pour l'année 2023 aux 3 organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord, 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord et approuver les projets de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 96 050 \$ pour l'année 2023 aux 3 organismes suivants : 50 630 \$ au Club de natation de Montréal-Nord, 27 630 \$ au Club de soccer Montréal-Nord et 17 790 \$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord;

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1224669003

CA23 10 009

Accorder une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2023, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 35 000 \$, pour l'année 2023, à Un itinéraire pour tous pour la gestion des locaux communautaires de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1228315006

CA23 10 010

Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la bibliothèque Julio-Jean-Pierre de Montréal-Nord » pour l'année 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

Il est recommandé:

QUE soit accordée une contribution financière de 15 000 \$ à Un itinéraire pour tous pour le projet « Animation de soirées de jeux vidéo à la bibliothèque Julio-Jean-Pierre de Montréal-Nord » pour l'année 2023;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1234394001

CA23 10 011

Accorder une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destiné aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2022, pour l'activité "distribution de panier de Noël" qui a eu lieu du 12 au 21 décembre 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 2 500 \$ au Conseil particulier Sault-au-Récollet (Société Saint-Vincent-de-Paul Sainte-Colette) dans le cadre du programme d'aide d'urgence destiné aux personnes et familles défavorisées pour l'année 2022, pour l'activité "distribution de panier de Noël" qui a eu lieu du 12 au 21 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239738002

CA23 10 012

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 1 200 \$ aux organismes suivants : 700 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui a eu lieu le 21 décembre 2022 et 500 \$ au Club d'âge d'or Parc Ottawa pour "La fête de Noël" qui a eu lieu le 24 novembre 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 1 200 \$ aux organismes suivants : 700 \$ au Centre communautaire multi-ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui a eu lieu le 21 décembre 2022 et 500 \$ au Club d'âge d'or Parc Ottawa pour "La fête de Noël" qui a eu lieu le 24 novembre 2022;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1239738001

CA23 10 013

Transférer la responsabilité de la fiducie de la Concertation Petite-Enfance Familles de Montréal-Nord (CPEFMN) de Un Itinéraire Pour Tous (UIPT) au Centre de Pédiatrie sociale pour soutenir le poste de coordination et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit transférée la responsabilité de la fiducie de la Concertation Petite-Enfance Familles de Montréal-Nord (CPEFMN) de Un Itinéraire Pour Tous au Centre de Pédiatrie Sociale pour soutenir le poste de coordination;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1239716001

CA23 10 014

Entériner une contribution financière de 500 \$ à l'École des champions Olympics inc. afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

(Mot de M. Philippe Thermidor et de M. Abdelhaq Sari sur l'événement et les résultats concernant des citoyens de l'arrondissement)

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à l'École des champions Olympics inc. afin de les soutenir à l'occasion de l'Open de Montréal de Taekwondo qui s'est tenu le 4 février 2023, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1231038002

CA23 10 015

Entériner une contribution financière de 500 \$ à la Maison d'Haïti afin de soutenir la tenue de leur soirée Expérience Joumou & Rhum qui a eu lieu le 7 janvier 2023 à la Maison d'Haïti, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 500 \$ à la Maison d'Haïti afin de soutenir la tenue de leur soirée Expérience Joumou & Rhum qui a eu lieu le 7 janvier 2023 à la Maison d'Haïti, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1231038001

CA23 10 016

Accorder une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'un espace publicitaire dans le programme de la 25e édition du tournoi qui aura lieu du 20 au 26 février 2023, et ce, à même le budget de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une dépense de 400 \$ auprès de Tournoi de Ringuette 96 Montréal-Nord pour l'achat d'une publicité dans le programme de la 25e édition du tournoi qui aura lieu du 20 au 26 février 2023, et ce, à même le budget de de publicité / frais de représentation des élus pour l'année financière 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1231038003

CA23 10 017

Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 1121 pour services professionnels afin de réaliser les camps de jour de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit rejetée la soumission déposée, par le soumissionnaire Les Fourchettes de l'espoir, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 1121 pour la réalisation des camps de jour de l'arrondissement Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1231689002

CA23 10 018

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 novembre 2022 et au 31 décembre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 30 novembre 2022 et au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1237606001

CA23 10 019

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2022 et au 31 décembre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 novembre 2022 et au 31 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237606002

CA23 10 020

Offrir en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, au conseil municipal que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la réalisation des projets soumis dans le cadre de l'appel à projet d'aménagement de rues artérielles et d'aménagements cyclables, en vue d'une délégation en vertu de l'article 85 de la CVM / édition 2023.

(Mot de Mme Christine Black sur le processus d'un article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et sur les résumés des mesures d'apaisement déjà mis en place)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit offert au conseil municipal, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour la réalisation des projets soumis dans le cadre de l'appel à projet d'aménagement de rues artérielles et d'aménagements cyclables, en vue d'une délégation en vertu de l'article 85 de la CVM / édition 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1239195001

CA23 10 021

Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec dans le cadre du programme de sécurisation routière, appel à projets 2022-2023.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande de subvention au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour l'acquisition d'afficheurs pédagogiques;

ET QUE soit autorisé le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à signer la demande et tout engagement relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1237177001

CA23 10 022

Déposer le procès-verbal de correction administrative concernant la résolution CA22 10 343 afin de remplacer le nom de Église Ste-Gertrude par La fabrique de la paroisse Sainte-Gertrude concernant la dépense de 200 \$ pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 4 décembre 2022.

(Mme Chantal Rossi déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de correction administrative concernant la résolution CA22 10 343 afin de remplacer le nom de Église Ste-Gertrude par La fabrique de la paroisse Sainte-Gertrude concernant la dépense de 200 \$ pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 4 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1221038009

CA23 10 023

Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA23-10-0006 autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavage et de trottoirs sur les rues locales.

AVIS est donné par M. Abdelhaq Sari qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA23-10-0006 autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavage et de trottoirs sur les rues locales;

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0006 autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de pavage et de trottoirs sur les rues locales.

40.01 1237987001

CA23 10 024

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement RGCA13-10-0007-7 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA13-10-0007-7 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement RGCA13-10-0007-7 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement RGCA13-10-0007-7 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1228303025

CA23 10 025

Adopter le premier projet de résolution PP-055 afin de permettre certains usages dérogatoires au bâtiment situé au 6500, boulevard Henri-Bourassa, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le premier projet de résolution PP-055 visant à autoriser un usage industriel dérogatoire pour le 6500, boulevard Henri-Bourassa Est, soit le lot 1 669 276 du cadastre du Québec, en dérogeant aux usages autorisés du Règlement de zonage R.R.1562. Ainsi :

De déroger à la grille de zonage C5-851 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin d'autoriser l'usage spécifique suivant :

INDUSTRIE (FAIBLE NUISANCE) (CLASSE B)
Atelier d'usinage

Le tout aux conditions suivantes :

QU'une suite soit donnée à cette demande, par la délivrance d'un permis de construction, dans les 12 mois, sous peine de rendre caduque cette résolution ;

QUE l'usage spécifiquement autorisé soit limité à la superficie suivante :

Atelier d'usinage = 5 200 m².

QU'une garantie financière de trois pour cent (3 %) de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux ;

ET CE conformément aux documents déposés :

- Plans d'architecture réalisés par monsieur Daniel Zapitteli, architecte, reçu le 24 novembre 2022 ;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent ;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1228303022

CA23 10 026

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 6 décembre 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.063 modifiant le Règlement de zonage refondu R.R.1562 afin de modifier diverses dispositions, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1228303017

CA23 10 027

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter le second projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'interdire la conversion d'une résidence de soins de santé (maison hébergement et habitation multifamiliale de services) en un autre usage résidentiel privé ou en un usage commercial.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 6 décembre 2022;

ET QUE soit adopté le second projet de Règlement R.R.1562.064 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin d'interdire la conversion de résidence de la classe L (Maison d'hébergement) ainsi que les résidences de la classe M (Habitation multifamiliale de service) en un autre usage résidentiel privé ou en un usage commercial.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1228303019

CA23 10 028

Déposer le procès-verbal de consultation et adopter la résolution PP-053 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment et l'exploitation d'un foyer pour jeunes sur le lot 1 846 663 du cadastre du Québec, soit le 11016, avenue Pelletier, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

(Mot de Mme Christine Black sur ce projet et les raisons de l'adoption de la résolution par les élus)

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de la séance de l'assemblée de consultation publique qui s'est tenue le 5 octobre 2022;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-053 afin de permettre l'agrandissement d'un bâtiment et l'exploitation d'un foyer pour jeunes et ainsi d'autoriser :

De déroger à la grille de zonage R5-484 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre un usage public de la classe C – centre d'hébergement pour jeunes;

De déroger aux articles 76.1 et 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'utilisation d'un revêtement métallique (aluminium) et l'utilisation d'un revêtement métallique (acier);

De déroger à l'article 85 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre que le niveau du rez-de-chaussée soit à 1,93 mètre au lieu de 1,8 mètre;

De déroger à l'article 92.20 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre qu'aucune case de stationnement ne soit fournie au lieu des 12 cases exigées;

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'aménagement d'un escalier menant au sous-sol en marge avant principale;

De déroger à l'article 100 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une remise d'une superficie 30 m² au lieu de 15 m²;

De déroger à l'article 131 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre une marge latérale de 1,87 mètre au lieu de 1,93 mètre;

De déroger à l'article 256 du Règlement de zonage R.R. 1562 et permettre l'agrandissement d'une construction en droits acquis;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 846 663 du cadastre du Québec, soit le 11016, avenue Pelletier.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1228303014

CA23 10 029

Déposer le procès-verbal de la séance de consultation et adopter la résolution PP-036-2 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel sis au 3685, rue Fleury, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation qui s'est tenue le 18 janvier 2023;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-036-2, afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel pour le 3685, rue Fleury Est et d'autoriser les dérogations suivantes :

De déroger à l'article 133 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une marge arrière de 2,06 mètres au lieu de 6 mètres et une marge arrière minimale de 2,06 mètres au lieu de 6,10 mètres (profondeur moyenne du lot);

De déroger à l'article 93 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un mur d'intimité, parallèle au mur avant, d'une hauteur de 3,3 mètres en marge avant principale alors que l'usage est prohibé, un toit au-dessus des balcons en marge avant principale alors que l'usage est prohibé ainsi qu'un rangement emmuré sous les balcons en marge avant principale alors que l'usage est prohibé;

De déroger à l'article 85 alinéa 2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au niveau du trottoir de 2,40 mètres au lieu de 1,80 mètre;

De déroger à l'article 116 alinéa 2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser des logements sans chute à déchets;

De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser un revêtement léger (planches à clin) dans une proportion maximale de 6,60% par façade alors que le matériau est prohibé pour un bâtiment de trois (3) étages et moins;

De déroger à l'article 125 alinéa 2 du Règlement de zonage R.R.1562 et d'autoriser une hauteur d'étage de 3,3 mètres au lieu de 3 mètres;

QUE cette résolution soit assortie des conditions suivantes :

QU'un parement soit ajouté sur les solages visibles sous les balcons en marge avant;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET CE conformément aux plans déposés :

-Plans d'architecture préparés par Stéphane Charbonneau pour la firme Louise Morin architecte déposés à la DAUSE le 16 septembre 2022;

-Certificat de localisation préparé par Jean Girard arpenteur-géomètre pour la firme PLG arpenteur-géomètre daté du 21 avril 2020, minute 19673 et déposé à la DAUSE le 23 juin 2020;

QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 738 du cadastre du Québec, soit le 3685, rue Fleury Est.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1197177001

CA23 10 030

Déposer aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le certificat des résultats suite à la tenue du registre pour le Règlement RGCA23-10-0005 autorisant un emprunt de 1 400 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1227987013

CA23 10 031

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la démolition du bâtiment existant et la construction de deux duplex jumelés pour le 10033, avenue de Belleville, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la démolition du bâtiment existant et la construction de deux duplex jumelés au 10003, avenue de Belleville, et ce, conformément aux plans reçus et datés du 30 novembre 2022;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce :

QUE les travaux de construction autorisés par la présente résolution débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;

QUE les arbres situés en cours avant soient protégés conformément au devis de protection des arbres reçu le 7 novembre 2022 ;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du certificat de démolition et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux ;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivants la fin de la validité du permis de construction ;

ET QUE le tout soit applicable sur les lots 6 319 190 et 6 319 191 du cadastre du Québec, soit le 10033, avenue de Belleville.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1228303023

CA23 10 032

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

(Mot de Mme Christine Black sur l'adoption de ce Règlement et l'effet que cela aura sur les commerces à l'arrondissement)

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord.

40.10 1239069001

CA23 10 033

Autoriser la réorganisation administrative de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et ce, à compter du 11 février 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE le conseil d'arrondissement autorise la réorganisation administrative de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à compter du 11 février 2023;

QUE soit approuvé l'organigramme révisé dans la forme décrite dans le fichier joint au présent sommaire pour en faire partie intégrante;

QUE les aspects financiers de cette réorganisation, soient assumés dans le budget 2023 et pour les exercices financiers subséquents;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1227768006

CA23 10 034

Autoriser la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de projets - Promotion et événements spéciaux, (emploi 705340), groupe de traitement 12-009, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, et ce, à compter du 11 février 2023, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agente ou d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, (emploi 700700, poste 77120), groupe de traitement 29-001E.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent de projets - Promotion et événements spéciaux, (emploi 705340, poste 83815), groupe de traitement 12-009, à la Division des relations avec les citoyens et communications de la Direction d'arrondissement, et ce, à compter du 11 février 2023, en contrepartie de l'abolition du poste permanent d'agente ou d'agent de développement d'activités culturelles, physiques et sportives, (emploi 700700, poste 77120), groupe de traitement 29-001E;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1237739001

CA23 10 035

Autoriser la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent du cadre bâti, (emploi 782930), groupe de traitement 12-011, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 1er mars 2023, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente ou d'agent du cadre bâti, (emploi 782930), groupe de traitement 12-011.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit autorisée la création d'un poste permanent d'agente ou d'agent du cadre bâti, (emploi 782930), groupe de traitement 12-011, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à compter du 1er mars 2023, en contrepartie de l'abolition du poste temporaire d'agente ou d'agent du cadre bâti, (emploi 782930), groupe de traitement 12-011;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.03 1223301002

CA23 10 036

Nommer Mme Gracielle Patola, à titre d'agente de liaison en intervention sociale, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 11 février 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Gracielle Patola, matricule 722363000, à titre d'agente de liaison en intervention sociale, (emploi 721840, poste 89737), groupe de traitement 12-010, à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en période d'essai de huit (8) semaines, et ce, à compter du 11 février 2023, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.04 1223301003

CA23 10 037

Nommer Mme Camille Veillette-Péclet, à titre de cheffe de section des bibliothèques, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de (12) douze mois, et ce, à compter du 13 février 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommée Mme Camille Veillette-Péclet, matricule 100010051, à titre de cheffe de section des bibliothèques, (emploi : 211950, poste : 31133), groupe de traitement FM06, à la Division des bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 13 février 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.05 1224394008

CA23 10 038

Nommer M. Nasser Awad Shkemy, à titre de chef de division voirie (arrondissement), à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 11 février 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit nommé M. Nasser Awad Shkemy, matricule 100081587, à titre de chef de division voirie (arrondissement), (emploi : 210980, poste : 52390), groupe de traitement : 03-FM08, à la Division de la voirie et de l'aqueduc de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 11 février 2023, en vue d'un statut de personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.06 1233602002

CA23 10 039

Titulariser M. Guillermo Mejia Vazquez, à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 11 février 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit titularisé M. Guillermo Mejia Vazquez, matricule 100135281 à titre de préposé aux travaux et à l'entretien, (emploi 611720), groupe de traitement 003, à la Division des sports et loisirs, de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 11 février 2023;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.07 1239720001

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 mars 2023.